

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Sarah COLLOBER, Sophie VERGNAUD, Aurélie BOURREAU, Dominique CRETIN, Jean-Paul THUBERT, Renaud ROBERT, David RANGER, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Omar MBAYE.

Absents excusés avec pouvoir : Peggy MENETEAU, Jean BERGER.

Suffrage : 18

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD Ouverture de séance 20h

1 – Approbation des comptes rendus

Le compte rendu du conseil municipal du 25 Février 2016 est approuvé à l'unanimité.

18 voix pour

2 – BUDGET DE LA COMMUNE

Madame JEAMET trésorière de Gençay, a présenté les comptes du budget 2015 et 2016.

A la demande de certains conseillers, ces budgets sont détaillés ligne par ligne.

Examen et vote du compte de gestion 2015

Monsieur Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Ce compte de gestion est visé par Monsieur le maire qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures comptables.

Le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif et est approuvé par le conseil municipal.

Vote 13 Pour 5 Abstentions

Vote du compte administratif 2015

Monsieur Claude Ferron 1^{er} adjoint présente le compte administratif au conseil municipal.

Le conseil municipal effectue l'approbation du compte administratif de l'exercice 2015.

Investissement :

Prévus en dépenses et en recettes : 2899261,77€

Réalisé en dépenses : 556987,12€

Réalisé en recettes : 435677,15€

Fonctionnement :

Prévus en dépenses et en recettes : 3089565,17€

Réalisé en dépenses : 1961837,27€

Réalisé en recettes : 2276825,46€

Vote 12 Pour 5 Abstentions

Affectation des résultats 2015

-Excédent de fonctionnement de : 314988,19€
-Excédent reporté de : 920922,17€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1235910,36€
-Déficit d'investissement de 329004,89€
-excédent des restes à réaliser de : 550,73€
Soit un besoin de financement de : 328454,16€

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent de : 1235910,36€
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 328454,16€
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 907456,20€

Résultat d'investissement reporté (001) déficit : 329004,89€

Vote du budget 2016

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif 2016

Investissement :

Prévus en dépenses et en recettes : 2422744,89€

Fonctionnement :

Prévus en dépenses et en recettes : 3072652,20€

Vote 13 Pour 5 Abstentions

3 –Vote des taux des impôts directs locaux

Compte tenu des résultats de la gestion de l'exercice précédent, Monsieur le maire propose de maintenir le taux des impôts de la commune de Gençay et de n'appliquer aucune augmentation.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conserver les taux d'imposition 2015 des taxes directes locales pour l'année 2016 soit :

Taxe d'habitation : 20,57 %

Taxe foncière bâti : 20,08 %

Taxe foncière non bâti : 37,80 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 17,89 %

Vote à l'unanimité 18 Pour

4 – **Budget du lotissement de la Grande Borne**

Vote du compte de gestion 2015

Le compte de gestion est en tous points identiques au compte administratif et est approuvé.

Vote 13 Pour 5 Abstentions

Vote du compte administratif 2015

Monsieur Claude Ferron 1^{er} adjoint présente le compte administratif au conseil municipal.

Investissement :

Prévus en dépenses et en recettes : 129032,90€

Réalisé en dépenses : 65912,65€

Réalisé en recettes : 63016,45€

Fonctionnement :

Prévus en dépenses et en recettes : 66026,45€

Réalisé en dépenses : 65912,65€

Réalisé en recettes : 65912,65€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -2896,20€

Fonctionnement : 0€

Résultat global : - 2896,20€

Après examen, le compte administratif du budget lotissement est soumis au vote.

Vote 12 Pour 5 Abstentions

Vote du budget lotissement 2016

Le budget du lotissement est un budget annexe à celui de la commune, mis en place suite aux décisions des anciennes équipes municipales.

La commune ayant depuis engagée d'autres investissements importants, le conseil municipal a décidé lors de la réunion du 02/04/2015 de suspendre le projet du lotissement de La Grande Borne.

Cependant le budget annexe est toujours maintenu.

Investissement :

Prévus en dépenses et en recettes : 131825,30€

Fonctionnement :

Prévus en dépenses et en recettes : 65922,65€

Le conseil municipal approuve le budget 2016 présenté pour le lotissement La Grande Borne.

Vote 13 Pour 5 Abstentions

5 – **Etude sur la réorganisation de la cantine**

Sur proposition de la commission « Petite Enfance » qui s'est réunie le 02/04/2016, Isabelle BOETSCH, Adjointe ayant en charge les affaires scolaires, présente un projet d'étude pour la réorganisation de la cantine scolaire.

La cantine de l'école élémentaire fonctionne sous forme de self avec deux personnes en surveillance et vaisselle. L'école maternelle fonctionne sous forme de service à table avec en moyenne 3 personnes en surveillance pour un effectif maximum de 50 élèves.

L'organisation actuelle présente de nombreux dysfonctionnements :

- ▲ Constat d'une grande quantité de déchets depuis l'installation du self
- ▲ Circulation désordonnée dans la cantine
- ▲ Environnement bruyant nuisant à la discipline et au suivi des quantités mangées par les enfants,
- ▲ Inconfort du personnel

Il pourrait être fait appel à une société pour une mission de réorganisation de la cantine. La société CEGECOM propose ce type de service. Après une première approche, CEGECOM peut intervenir sur la relation entre le personnel, la gestion de la surveillance, l'adaptation du matériel, la disposition du mobilier et l'amélioration du circuit de circulation.

Une fois les décisions prises, CEGECOM peut superviser la mise en place et vérifier que le résultat est atteint.

La société a soumis un devis d'un montant de 3 160 € TTC comprenant une analyse du terrain et la création de vidéos, entretiens avec le personnel, réunion mairie et commission, suivi de la mise en place et frais de déplacement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer le devis proposé.

Vote 18 Pour

6 – **Service civique**

Monsieur le maire présente la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Il est proposé de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité de Gençay.

Les missions à la mairie porteront entre autre sur l'éducation à la santé et l'environnement.

Des ateliers périscolaires seront proposés aux enfants des écoles sur le thème par exemple de l'éducation à la santé (l'utilité de bien se nourrir) accompagné d'une sensibilisation aux gaspillages alimentaires à la cantine.

La mission sur l'environnement consistera en une mission d'information de la population sur, notamment les solutions à mettre en œuvre face à la disparition des produits phytosanitaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, à signer les contrats

d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Les volontaires sont rémunérés à hauteur de 467,34€ par l'Etat et à hauteur de 106,31€ par la commune. Les crédits nécessaires pour le versement de cette indemnité complémentaire de 106.31 euros par mois, ainsi que pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport seront ouverts.

Vote 18 Pour

7 –Projet éolien de Champagné Saint Hilaire

ENQUETE PUBLIQUE POUR L'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE CHAMPAGNE ST HILAIRE

En tant que commune située dans le rayon d'affichage de l'enquête publique, il est demandé que le Conseil Municipal donne son avis sur la demande d'exploitation par la société SAS Ferme Eolienne du Camp Brianson d'un parc éolien situé sur le territoire des communes de Champagné St Hilaire, activité relevant des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce projet a été présenté avec un diaporama lors de la réunion du 25 Février 2016.

Après délibération et concertation, les membres du Conseil Municipal ont procédé à un vote à main levée :

- Pour l'exploitation du parc éolien : 3
- Contre le projet : 13
- Abstention : 2

8- Location de la benne

Le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mai 2015, la commune de Gençay proposait aux habitants de Gençay une mise à disposition à titre exceptionnel du camion benne de la commune pour enlèvement à domicile des déchets ou matériaux encombrants et fixait ce service à 45 €.

Il s'avère qu'à l'usage, il n'est plus possible de maintenir ce service. En effet, à de trop nombreuses reprises, le tri des déchets n'était pas fait et de plus, il n'y a aucun moyen de contrôler la nature des déchets (type amiante par exemple). L'employé municipal chargé d'acheminer la benne à la déchetterie passe également énormément de temps à trier les déchets.

Monsieur Le Maire demande donc au Conseil Municipal de ne plus proposer ce service à la population d'autant qu'il existe des propositions privées de location de véhicule utilitaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer ce service de mise à disposition de la benne.

Vote 18 Pour

9- Organisations des primaires des partis politiques- mise à disposition de la salle de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de demandes de partis politiques pour le prêt d'une salle afin de pouvoir organiser les primaires dans le cadre de la future élection présidentielle.

Il propose de prêter à titre gratuit la salle de réunion de l'ancienne mairie, dans la limite de la disponibilité de celle-ci, pour que les formations politiques qui le souhaitent puissent organiser leurs élections primaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote 18 Pour

10-Suppression des cabines téléphoniques

Il reste deux cabines téléphoniques publiques implantées sur Gençay, l'une rue du 8 mai, l'autre place du Marché. Un courrier d'Orange nous informe du retrait de l'ensemble du parc cabines téléphoniques d'ici le 31 décembre 2017.

Dans le cadre du plan de suppression des cabines téléphoniques, Orange entre dans une obligation réglementaire et contractuelle de respect d'un parcours de recyclage. L'entreprise ne veut pas voir un jour un habitacle en état d'abandon. Les donations sont réservées aux communes qui souhaitent lancer un projet de transformation de ces cabines.

Monsieur le maire propose au Conseil de garder la cabine téléphonique place du Marché pour en faire un lieu type bibliothèque de rue.

Dans ce cadre, Orange engage la responsabilité du Maire par la signature d'une convention de donation signée des deux parties qui les dédouane de tout recours ou tout incident. La commune doit ensuite gérer le « dé-raccordement électrique » via SOREGIES, informer Orange qui viendra ensuite retirer le terminal de la cabine, puis la cabine appartiendra à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de conserver la cabine place du Marché, sans combiné, pour y installer une boîte à livres et autorise le Maire à signer la convention de donation avec ORANGE.

Vote 18 Pour

11-Informations diverses

➤M le maire informe le conseil que le syndicat du collège a annoncé sa dissolution au 31 Octobre 2016 ; des travaux importants de mise en accessibilité sont nécessaires, alors que des emprunts sont toujours existants ; il est rappelé que les seules ressources du syndicat proviennent des subventions des communes rattachées. La communauté de communes du Pays Gencéen en reprendrait la gestion dans un premier temps, dans l'attente des décisions prises par la nouvelle intercommunalité.

➤Dans le cadre de la loi NOTRe, Mme la Préfète a proposé le 12 octobre 2015 un schéma de regroupement de communautés de communes.

Cette fusion des communautés de communes est actée.

La communauté de communes du Pays Gencéen (CCPG) fusionnera donc avec la communauté de communes du Pays Civrasiens et Charlois, et la communauté de communes de la Région de Couhé au 1^{er} Janvier 2017.

- Le syndicat Energies Vienne a informé la mairie du remplacement des compteurs existants par les nouveaux compteurs Linky ; ceux-ci, plus performants, permettront des interventions techniques à distance.
- Foyer logement : Demande de verbalisation des véhicules sur le trottoir du foyer logement, et que les véhicules du personnel du CCAS ralentissent.
- Ecole : de nouveaux incidents avec les élèves de la classe CLISS ont été signalés ; Isabelle BOETSCH rappelle que cette classe d'enfants en situation complexe a été imposée par l'Education Nationale et qu'elle est difficile à gérer. Un rappel de discipline sera à nouveau effectué.
- Présence d'un banc existe près de l'ancienne prison.
- Information sur l'Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes : établissement public de l'État, qui apporte aux collectivités publiques un accompagnement de leurs politiques foncières pour la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 26 mai 2016

Sophie VERGNAUD